

Il formait un hémicycle au fond de la grande nef et était voûté en cul-de-four, d'où les noms de *concha* et d'abside (en grec *apsis*), qui lui furent donnés. Il répondait exactement à l'emplacement qui, dans les *basiliques* civiles, était affecté au tribunal, et que l'on nommait *basilica caput*. L'autel chrétien, recouvert d'un baldaquin ou *ciborium* (v. ce mot), occupait le centre de l'hémicycle; il était entouré par les sièges réservés aux prêtres et aux diacres, et dominé par la chaire épiscopale (*cathedra*), qui s'élevait au fond même de l'abside. Dans quelques *basiliques*, des absides secondaires furent établies de chaque côté de l'abside principale, à l'extrémité des nefs latérales ou bas côtés; elles étaient closes par des portes ou des rideaux, et servaient au dépôt des vases, des ornements sacrés, des offrandes des fidèles, des livres destinés aux cérémonies. On les nomma, chez les Grecs, *diaconicon*, *scenophylacium*, *gasophylacium*, et chez les Latins, *secretarium*; ce fut l'origine des trésors et des sacristies. Les églises de Sainte-Sabine, de Saint-Clément, de Saint-Pierre-aux-Liens, de Sainte-Cécile, à Rome, de Torcello, dans les lagunes de Venise, offrent des exemples de ces absides secondaires.

Maintenant que nous avons indiqué quelles étaient les principales dispositions des *basiliques*, disons un mot de leur construction. En général, les premiers constructeurs chrétiens acceptèrent l'architecture romaine, dans l'état de décadence où ils la trouvèrent; leurs édifices sont bâtis avec les mêmes matériaux et les mêmes appareils que ceux qui furent employés dans le même temps pour les monuments du paganisme. La façade de la *basilique* de Sainte-Agnès, qui a conservé ses dispositions primitives, présente le système de maçonnerie composé de moellons et de briques, qui a été suivi dans la construction du cirque de Maxence. Cette façade a deux corps. Un fronton indique l'inclinaison du toit supérieur, qui est aéré par une fenêtre circulaire ou *oculus*, ouvert au milieu du tympan. Au-dessous, trois grandes fenêtres cintrées en briques éclairent la nef. Le corps principal de la façade fait saillie pour renfermer les deux étages (le *gynæceotis* et l'*esonarthex*) placés en dedans de la nef; des fenêtres cintrées, aussi en briques, éclairent ces deux étages; une porte rectangulaire, encadrée d'un chambranle de marbre, donne accès dans le temple. La suppression de la tribune des femmes amena un second système de disposition des façades; le fronton supérieur fut conservé ou remplacé par une pente fuyante du toit faisant croupe, comme on le voit à Saint-Laurent hors les murs; le premier étage de fenêtres du corps principal disparut, et le narthex forma un vaste porche extérieur, porté par de nombreuses colonnes. Telle est la disposition que l'on remarque, sauf quelques modifications peu importantes, dans les *basiliques* de Saint-Clément, de Sainte-Cécile, des Saints-Jean-et-Paul. Un troisième système de façade fut adopté pour les *basiliques* de grandes dimensions et divisées à l'intérieur en cinq nefs, comme le furent les *basiliques* de Saint-Pierre au Vatican, de Saint-Jean de-Latran, de Saint-Paul hors les murs. L'immense élévation de la nef principale conduisit à pratiquer au-dessous du fronton deux rangs superposés de grandes fenêtres pour éclairer l'intérieur. La double largeur donnée aux collatéraux fit couvrir ceux qui avoisinaient le plus la nef principale, à une assez grande hauteur pour que l'inclinaison de leurs toits parût même au-dessus du porche qui décorait la partie basse de la façade. Dans les trois systèmes que nous venons d'indiquer, on remplaça quelquefois les fenêtres par une ou plusieurs ouvertures circulaires, afin de laisser un champ plus étendu à la mosaïque et à la peinture décorative, ainsi qu'on le voit à l'église Saint-Georges, à Rome, et à la *basilique* Libérienne. Ce fut dans le même but qu'on éleva, dans quelques églises, la partie supérieure de la façade, de façon à masquer entièrement la double inclinaison du toit de la grande nef par un front quadrangulaire: l'église de l'Ara-Cœli, à Rome, en est un exemple. Les façades latérales des *basiliques* offraient peu d'intérêt; elles étaient décorées, en général, avec une extrême simplicité, et percées de nombreuses fenêtres destinées à éclairer la nef et les collatéraux. Si le plan était disposé en forme de croix, comme à Saint-Paul hors les murs, les façades des transepts étaient surmontées de pignons et percées de fenêtres, que remplaçait quelquefois un *oculus*. La façade postérieure n'avait pas moins de simplicité; elle présentait une ou plusieurs absides ou demi-tours ronds, surmontées de toits coniques. Originellement sans ouvertures, ces absides furent, dans la suite, percées de plusieurs fenêtres, toujours en nombre impair.

La couverture des *basiliques* primitives ne différait pas de celle des édifices du paganisme; elle se composait de tuiles plates en terre cuite. Par la suite, on employa au même usage des tuiles peintes ou vernissées, et quelquefois même des plaques de métal dorées. Nous n'examinerons pas ici les différents systèmes qui ont présidé à la décoration des porches, des frontons, des fenêtres et des autres parties intérieures ou extérieures de la *basilique*. On trouvera des renseignements à ce sujet dans les articles spéciaux que nous consacrons à ces diverses parties et aux *basiliques* les plus célèbres qui se sont conservées jusqu'à nous.

Il y avait autrefois une *basilique* en tête de chacune des quatorze grandes voies qui partaient de Rome. Il n'en reste plus que six: Sainte-Agnès, Saint-Laurent hors des murs et Saint-Paul hors des murs, qui ont gardé à peu près leurs formes primitives; Saints-Marcellin-et-Pierre, Saint-Sébastien et Saint-Pierre au Vatican, dont l'architecture et les dispositions ont été à peu près complètement renouvelées. D'autres *basiliques* furent construites dans l'intérieur de Rome. Les *basiliques* dites *constantiniennes*, parce qu'elles passent pour avoir été fondées par Constantin le Grand, sont au nombre de sept: Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre au Vatican, Saint-Paul hors des murs, Sainte-Croix de Jérusalem, Saint-Laurent, Sainte-Agnès, Saints-Marcellin-et-Pierre. Les cinq premières sont du nombre de celles qu'on nomme *basiliques* majeures; ce sont des églises qui jouissent de divers privilèges et auxquelles, notamment, sont attachées des indulgences spéciales, surtout en temps de jubilé. Sainte-Marie-Majeure et Saint-Sébastien appartiennent à la même catégorie. Les *basiliques* mineures sont: Sainte-Marie-in-Transtevere, Sainte-Marie-in-Cosmedin, Saint-Laurent-in-Damaso, Saint-Pierre-aux-Liens, Sainte-Marie-in-Monte-Santo et les Saints-Apôtres. Constantin construisit plusieurs *basiliques* en Orient, entre autres celle du Saint-Sépulchre à Jérusalem, celle de la Nativité à Bethléem, celle de l'Ascension sur le mont des Oliviers, celle de Sainte-Sophie, de Sainte-Irène, de Sainte-Dynamis et des Apôtres, à Constantinople.

Au moyen âge, le nom de *basilique* ne s'appliquait pas seulement aux églises; il servit encore à désigner les chapelles consacrées aux martyrs, les oratoires privés, et, plus particulièrement en France, les édicules qu'on élevait sur le tombeau des grands. Le titre LVIII, § 3, 4 et 5 de la Loi salique condamne à une amende de 15 sous celui qui dépouille une tombe ordinaire, et à 30 sous celui qui dépouille une *basilique* sépulchrale. Le titre LXXI de la même loi frappe également d'une amende celui qui, soit de dessein prémédité, soit par suite de négligence, soit par hasard, met le feu à une *basilique*; quelques auteurs en ont conclu que ces édicules funéraires devaient être construits en bois.

III. — **BASILQUES CIVILES DE LA RENAISSANCE.** Le célèbre architecte Palladio a donné le nom de *basilique* à des édifices civils, construits dans plusieurs villes d'Italie, à l'époque de la Renaissance, et ayant une destination semblable à celle des *basiliques* antiques. Nos *basiliques* modernes, dit Palladio, diffèrent de celles des anciens en ce que celles-ci étaient à rez-de-chaussée, tandis que les nôtres sont élevées sur des voûtes, dont le dessous est occupé par des boutiques, des prisons et autres salles destinées aux besoins publics. Une autre différence, c'est que les anciennes n'avaient de portiques que dans leur intérieur; les modernes, au contraire, ou n'en ont point, ou les ont à l'extérieur et sur la place. Les plus belles *basiliques* de la Renaissance sont celle de Padoue, celle de Brescia, remarquable par sa grandeur et ses ornements, et celle de Vicence, magnifique édifice construit en grande partie sur le plan de Palladio même.

BASILIQUE s. m. (ba-zi-li-ke — du gr. *basilikos*, royal). Astron. Etoile de première grandeur qui appartient à la constellation du Lion. Quelques-uns écrivent *BASILIC*. On l'appelle plus souvent *RÉGULUS*.

BASILQUES s. f. pl. (ba-zi-li-ke — rad. *Basile*, empereur). Recueil de lois formé sous les empereurs Basile et Léon, et publié par l'ordre de ce dernier, en 905.

— **Encycl.** L'empereur d'Occident Justinien avait donné un grand exemple, en faisant publier les recueils de lois intitulés *Code*, *Pandectes* ou *Digeste*, *Institutes*. L'empereur d'Orient Basile le Macédonien voulut suivre cette voie, et il ordonna la publication, en texte grec, du *Corpus juris* de Justinien, augmenté des constitutions édictées par ses successeurs; mais ce travail, commencé en 876, ne put être achevé que sous Léon le Philosophe, fils de Basile. Toutes ces lois, ainsi traduites en grec et mises dans un nouvel ordre, furent nommées *Basiliques*, c'est-à-dire lois recueillies par les soins de Basile. Elles furent de nouveau révisées vers 945 par ordre de Constantin Porphyrogénète, et divisées en soixante livres, comprenant chacun plusieurs titres. Une édition toute récente des *Basiliques*, ou au moins de ce qui nous en a été conservé, a été publiée en 1833 par le savant Heimbach, professeur de l'université d'Éna, qui y a joint de doctes annotations.

BASILIQUE adj. (ba-zi-li-ke — du gr. *basilikos*, royal). Anat. Nom donné par les anciens anatomistes à des veines auxquelles ils faisaient jouer un rôle très-important dans l'économie. *Veine basilique*, Veine du bras, formée par la réunion des veines cubitale et médiane basilique. *Veine médiane basilique*, Veine de l'avant-bras, qui naît de la veine médiane.

— **Encycl.** *Veine basilique*. Deux veines superficielles s'élèvent sur le bras, l'une externe, la veine céphalique; l'autre interne, la veine *basilique*. Plus volumineuse que la céphalique, la veine *basilique* est d'abord un peu oblique en haut, en dedans et en arrière;

à une petite distance au-dessus de l'épitrachée, elle devient verticale, monte parallèlement à la cloison intermusculaire interne, contre laquelle elle est fixée par la lame profonde du *fascia superficialis*, et traverse l'aponévrose brachiale dans son tiers supérieur, pour se terminer tantôt dans l'une des veines brachiales, tantôt dans la veine axillaire.

— **Veine médiane basilique.** La veine *médiane basilique* est la branche interne de bifurcation de la veine *médiane*, tronc commun des veines antérieures du poignet et de l'avant-bras (la branche externe est la *médiane céphalique*); c'est la plus volumineuse et la plus apparente des veines du pli du coude; c'est celle que, pour cette raison, l'on pique le plus ordinairement dans la saignée. Ses rapports rendent cependant cette opération assez périlleuse; elle longe le bord interne du tendon du biceps; tantôt elle se trouve placée parallèlement à l'artère humérale, et directement au-dessus; tantôt (et c'est la disposition la plus fréquente), elle la croise à angle très-aigu; dans tous les cas, elle n'en est séparée que par l'aponévrose brachiale, légèrement renforcée au pli du coude par l'expansion du tendon du biceps. Elle est, d'ailleurs, avoisinée par un filet du nerf cutané interne, en sorte qu'on a presque tous les accidents de la saignée à redouter à la fois. Quand on pratique la saignée sur la veine *médiane basilique*, il faut, autant que possible, la piquer en dedans ou en dehors du trajet de l'artère humérale, et plutôt en bas qu'en haut, l'artère étant plus profonde à mesure qu'elle descend; il faut, en outre, mettre l'avant-bras dans une pronation forcée, pour faire passer le tendon du biceps par-dessus l'artère, et l'éloigner ainsi de la veine. La prudence conseillerait de saigner plutôt les autres veines du pli du bras, et notamment la médiane céphalique, si cela était possible. « Mais, dit très-bien M. Malgaigne, ce n'est pas tout d'éviter l'artère et les nerfs; il faut, avant tout, avoir une veine assez grosse pour donner la quantité convenable de sang, assez superficielle pour être bien aperçue. Or, ces deux conditions ne sont guère remplies, surtout chez les femmes, que par la *médiane basilique*. »

BASILISÈNE, nom ancien d'une petite contrée de l'Asie Mineure, comprise entre la grande et la petite Arménie.

BASILISQUE, beau-frère de Léon I^{er}, empereur d'Orient, usurpa le trône sur Zénon l'Isaurien en 475, et se rendit si odieux par sa tyrannie, que Zénon put remonter sur le trône sans tirer l'épée (476). Basilisque fut pris et enfermé, avec sa famille, dans une forteresse de Cappadoce, où ils moururent tous de faim. Sous son règne, la bibliothèque publique de Constantinople fut réduite en cendres par un incendie; elle renfermait, dit-on, plus de 120,000 manuscrits, parmi lesquels se trouvaient les quarante-huit livres de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, écrits en lettres d'or sur l'intestin d'un serpent dont la longueur dépassait 33 mètres.

BASILUM FLUMEN, cours d'eau artificiel, qui arrosait l'ancienne Babylone et établissait une communication entre le Tigre et l'Euphrate.

BASILOSAURE s. m. (ba-zi-lo-so-re — du gr. *basileus*, roi; *sauros*, lézard). Paléont. Nom donné à un animal fossile, pris d'abord pour un saurien (lézard), et que l'on a reconnu plus tard être un cétacé herbivore. V. ZEUGLUDON.

BASILUS MINUTIUS (L.), un des conjurés qui crurent sauver la république romaine en frappant César. Il était de la famille Minutia, et prit part à la guerre des Gaules. Lorsque la guerre civile éclata, il fut mis à la tête d'une partie de la flotte de César, et eut ensuite sous ses ordres deux légions. César le cite, dans ses *Commentaires*, comme ayant commandé les troupes en quartier d'hiver aux environs de Reims. Revenu à Rome, il se lia avec Cassius et Brutus, et prit part au meurtre du dictateur. On a une lettre de Cicéron, où l'orateur félicite Minutius du rôle qu'il a joué dans ce tragique événement.

BASILUZZO, une des îles Lipari, située au S. de l'île Stromboli, près de la Sicile.

BASIN s. m. (ba-zain — du gr. *bombux*, soie, qui a servi à former le bas lat. *bambacium*, et le bas gr. *bambakion*, soie, coton). Comm. Etoffe croisée, dont la trame est de coton et la chaîne de fil ou de coton: *Basins brochés, camelés, cordelés. Ma culotte de drap est en pièces; mes culottes de basin, il faut bien les faire blanchir.* (Mirab.) *Il était vêtu d'une grande robe de chambre en basin blanc.* (F. Soulié.) *Les basins rayés de Troyes sont fabriqués de fil ou de chanvre avec coton doublé et retors pour la chaîne, et tout coton pour la trame.* (Bouillet.)

— Techn. Sorte de cadre à estampes.

BASIN (saint), issu de la famille des ducs d'Austrasie, au vi^e siècle. Il fut d'abord abbé du monastère de Saint-Maximin, à Trèves, puis il succéda à saint Hédulfe en qualité d'archevêque de cette ville. Après avoir administré son diocèse pendant vingt-quatre ans, il se démit de ses fonctions pour finir ses jours dans son abbaye. Sa fête se célèbre le 4 mars.

BASIN ou **BAZIN** (Thomas), chroniqueur et prélat français, né à Caudebec en 1402, mort

en 1491. Après avoir étudié le droit à Louvain et à Paris, voyagé en Italie, en Angleterre, en Hollande, remonté le Rhin et traversé les Alpes, il se retrouva à Florence lors du célèbre concile œcuménique de 1439, qui devait faire cesser la scission de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque. Peu de temps après, il fit partie d'une mission que le pape Eugène IV envoyait en Hongrie, et dont le chef était le cardinal archevêque d'Otrante; puis, à son retour et en récompense de son zèle, il reçut un canonicat à la cathédrale de Rouen, ainsi que d'autres bénéfices. Les Anglais, qui occupaient encore la Normandie, venaient de créer l'université de Caen. On offrit à Basin d'y remplir la chaire de droit canon, qu'il accepta. Il fut ensuite chanoine de Bayeux, conservateur de l'Université, et official de l'évêque; enfin, il fut appelé, en 1447, à occuper un des sièges épiscopaux les plus importants de la Normandie, celui de Lisieux, qui, outre ses revenus considérables, donnait au titulaire le droit de siéger dans le conseil institué pour gouverner cette province au nom du faible Henri VI. Lorsque, deux ans après, la guerre recommença entre l'Angleterre et la France, l'armée de Charles VII vint assiéger Lisieux. L'évêque Basin, dans cette grave occurrence, déploya la plus grande habileté. Au nom de sa mission de paix, il proposa une capitulation qu'il fit accepter des deux parties, et l'exemple de cette soumission au roi de France déterminait en peu de temps celle des autres évêques de la Normandie et des principales villes. La conduite de Basin lui valut le titre de membre du conseil privé de Charles VII, qui le gratifia en même temps d'une pension de 1,000 livres. Lorsque le roi songea à faire reviser l'odieux procès de Jeanne d'Arc et demanda au pape Calixte III d'instituer une commission dans ce but, Basin fut un des évêques chargés de l'enquête, et il rédigea, en 1453, trois ans avant le jugement de réhabilitation, un *Mémoire* justificatif en faveur de la Pucelle. A cette époque, l'évêque de Lisieux était un des hommes les plus influents du royaume. Le dauphin, plus tard Louis XI, essaya de le mettré dans ses intérêts, afin qu'il engageât Charles VII à lui donner le gouvernement de la Normandie. Basin, en repoussant ses offres, le blessa profondément. Devenu roi de France, Louis XI trouva l'évêque de Lisieux au nombre des membres les plus actifs de la *Ligue du bien public*, qui s'était formée contre lui. Lorsqu'il fut parvenu à en triompher, le roi, dont les ressentiments étaient implacables, s'empressa de faire sentir à Basin le poids de sa haine. Celui-ci, pour échapper aux persécutions, s'enfuit à Louvain, puis à Bruxelles, près du duc de Bourgogne; mais le roi, feignant de vouloir se réconcilier avec lui, le manda à Orléans, où il le reçut avec une insultante froideur, puis l'exila en Roussillon avec le titre de chancelier de cette province, et de là en Aragon avec celui d'ambassadeur. Enfin, Louis XI se détermina à le faire arrêter; mais Basin, averti à temps, put se réfugier en Savoie, d'où il passa en Allemagne. Il habita successivement Genève, Bâle, Trèves, Louvain, Brèda et Utrecht. En 1474, les revenus de son évêché avaient été séquestrés par ordre du roi, et il avait été obligé de donner sa démission du siège de Lisieux; mais la cour de Rome le nomma archevêque de Césarée en Palestine, avec une modique pension. L'évêque d'Utrecht, David, un bâtard de Bourgogne, accueillit Basin en ami et en fit son coadjuteur. C'est dans cette ville qu'il termina sa vie. On a de lui divers ouvrages écrits en latin; le plus remarquable est une Histoire de Charles VII et de Louis XI, intitulée: *De rebus gestis Caroli VII et Ludovici XI*, etc., qui renferme des détails fort intéressants, mais qui est restée à l'état de manuscrit et que l'auteur a signée du nom d'Amelgard, prêtre liégeois. Son mémoire sur Jeanne d'Arc a été publié par M. Quicherat, dans l'ouvrage intitulé: *Procès de la Pucelle*.

BASINE ou **BAZINE**, femme de Childéric I^{er} et mère de Clovis, vivait vers le milieu du ve siècle. Elle était femme de Basin, roi de Thuringe, lorsque Childéric, chassé par ses sujets, vint à la cour de ce dernier chercher un refuge. Le châtiment que lui avait mérité sa luxure n'avait point corrigé ce prince. Il ne craignit pas de séduire l'épouse de celui qui lui donnait une généreuse hospitalité, et Basine conçut une véritable passion pour son séducteur.

Pendant les huit années que Childéric passa en exil, Basine chercha à distraire de la perte de son trône celui qu'elle aimait. Mais Childéric pensait sans cesse à ce trône perdu. Il avait laissé en France un confident, nommé Videmare. Grâce aux menées de cet homme dévoué, les leudes se lassèrent d'être gouvernés par Aegidius et rappellèrent leur ancien roi. Childéric quitta sa maîtresse, malgré les larmes de celle-ci, malgré ses prières, et vint reprendre possession de sa couronne. Quelques jours après, cependant, lorsque, dans l'enivrement que donne un pouvoir reconquis, il s'était de nouveau plongé dans ses plaisirs d'autrefois, quelle ne fut pas sa surprise de voir apparaître devant lui son ancienne amante, la reine de Thuringe, Basine! Lui ayant demandé, rapporte Grégoire de Tours (lib. II, cap. XII), la raison qui l'amenait d'un pays si éloigné, elle lui répondit: « *Quia utilitatem tuam noverim et quam sii*